

# PROCES VERBAL SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

#### **REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2018**

Présidence : COLLINET Eric

Présents : Jean Louis ROUSSEAUX – Jean Jacques LEBERT – COLLINET Eric

Absent :

### **OUVERTURE**

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

### **APPROBATION DES PROCES VERBAUX**

#### L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 15 Septembre 2018 paru sur le site le 17 Septembre 2018.

La Section,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

## RAPPEL / FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être remplie entièrement :

- 1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)
- 2 ème Le nom et N° de licence des arbitres et juge de touche
- 3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeur.

# INSCRIPTIONS U 15 ET U 17 -2ME PHASE DATE LIMITE INSCRIPTION 31 OCTOBRE 2018

# Catégorie U15

# **MATCH ARRETE**

Journée du 15/09/2018 - U 15 D 1 Gr A - Sillery Fc - St Brice Courcelles

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport d'arbitre concernant ce match arrêté à la 60ème minute, l'équipe de St Brice Courcelles étant réduite à moins de 8 joueurs.

La section Considérant art 159 RG FFF qui précise que : « Un match de football à 11 ne peut non seulement débuter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas »

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe de St Brice Courcelles en application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera, les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

Sillery Fc (3 buts – 3pts)- St Brice Courcelles (0 but - moins 1 pt)

Droits administratifs de 30 € pour forfait au débit du club de St Brice Courcelles

# Catégorie U17

## **FORFAIT GENERAL**

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 21 septembre de Muizon déclarant FORFAIT GENERAL Pour son équipe U 17 D 1 Gr D –

La section,

Prend acte et regrette cette décision Frais de dossier 70 € à la Charge du Club de Muizon

# Catégorie U19

#### **FORFAIT**

Journée du 15/09/2018 – U 19 Match 51324.1 – Reims Sires – Cernay Berru Lavannes Forfait de Reims Sires Frais de dossier 30 € à la charge de Reims Sires

### REPROGRAMMATION

Journée du 22/09/2018 – U 19 – Match 51326.1 - Cormontreuil – Rs Neuvilette Jamin Journée du 22/09/2018 – U 19 – Match 51328.1 - Reims Sires – Witry les Reims

Du fait de la qualification de Cormontreuil et witry en Coupe Gambardella **La section**,

Décide de reprogrammer ces 2 matches le 27 octobre 2018.

L'ANIMATEUR LE SECRETAIRE

Jean Jacques LEBERT JL ROUSSEAUX

## PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football ( article 190 de RG de la FFF ) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (http://marne.fff.fr)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS